

Où nous trouver



Nos commerçants à votre service

- * Boulangerie Au pavé de Saint Régis
 - * Boucherie-Charcuterie De Jésus
 - * Hôtel-restaurant Les Voyageurs
 - * Pizzeria Le Pizzaiolo
 - * Café du Lac
 - * Antiquité-Brocante
 - * Boutiques (Deglesne, Larbre-Pugnet, Maisonnas, De tout un peu, Souka Guigui, Au Plaisir des Yeux, Natura Stella)
 - * Pour tout autre hébergement, veuillez consulter l'Office du tourisme:
<http://www.valday-ardeche.com/>
- * Épicerie Presse Tabac Vival
 - * Hôtel-restaurant Le Vivarais
 - * Coiffure Mixte Ondu'Ligne
 - * Restaurant La Terrasse
 - * Pharmacie
 - * Tapissier-Décorateur L'étoffe

Vide-grenier / Brocante Lalouvesc

Dimanche 4 septembre 2022

Dans un contexte sanitaire toujours évolutif cette manifestation peut être annulée, même au dernier moment, sans pour autant être assujettie à un remboursement

RÈGLEMENT

Article 1: Le vide-grenier / brocante est organisé chaque année le premier dimanche de septembre par le Comité des Fêtes de Lalouvesc.

Lieux: Lotissement Le Val d'Or, Chemin Grosjean, Espace d'agrément, le Pré (éventuellement et en dernier recours Place des Marronniers et Place du Lac).

Le déballage se fait à partir de 6h du matin, aucune installation ne sera tolérée la veille sous peine de sanction.

Article 2: Cette manifestation s'adresse **exclusivement** aux particuliers et par extension aux brocanteurs professionnels ainsi qu'aux artisans/producteurs, justifiant de leur dénomination, raison sociale et numéro SIRET. **Tout autre marchand ambulant au déballage sera systématiquement refusé.** Pour rappel, il s'agit d'une brocante/vidé grenier et non pas d'une foire.

Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Article 3: Le droit de place est fixé à 10€ les 6 mètres linéaires. Les réservations préalables d'emplacement sont obligatoires. **Aucune inscription le jour même sera acceptée.** Les emplacements sont numérotés et sont attribués dans l'ordre de réception des bulletins d'inscriptions.

Le bulletin d'inscription doit obligatoirement être accompagné:

- du règlement par chèque
- de la photocopie de votre pièce d'identité recto-verso ou de votre permis de conduire
- du numéro SIRET pour les professionnels
- d'une enveloppe timbrée à votre adresse (cette dernière permet de vous envoyer le récépissé de confirmation de votre inscription, **mais n'est nécessaire que dans le cas où la confirmation par mail ne serait pas souhaitée ou possible**).

L'exposant devra obligatoirement occuper la place qui lui sera attribuée. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité de toute sorte.

Article 4: Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs. Toute inscription enregistrée et payée sera considérée comme ferme et définitive. Quelque soit le motif (météo défavorable entre autre) aucune demande de remboursement sera envisagée.

Article 5: Le règlement se fera par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes.

Article 6: Chaque exposant devra respecter sa place numérotée et le métrage attribué. Les personnes exposant face à face sur la chaussée devront obligatoirement laisser un passage de 3 mètres au milieu afin d'assurer la circulation des véhicules de secours.

Lors du contrôle chaque exposant doit pouvoir présenter son récépissé d'inscription avec son numéro de réservation. A défaut l'exposant devra s'acquitter sur le champ du montant de l'emplacement.

Article 7: La vente de boisson et nourriture à consommer sur place est strictement réservée à l'organisation qui est en droit de refuser toute inscription qui lui porterait préjudice.

Article 8: L'exposant déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant et de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce) et de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).

Article 9: L'installation se fait entre 6h et 8h. Les exposants ont l'obligation de passer par l'entrée principale (côté mairie) pour pointage.

Article «spécial COVID-19»: Ici est repris l'article rédigé en 2020. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, dans un sens comme dans l'autre, l'organisation de cet événement se fera dans le strict respect des consignes imposées par les instances légitimes en la matière.

«La brocante est soumise à la réglementation appliquée, au minima, pour la tenue des marchés. Le port du masque est obligatoire (exposants et visiteurs) de même que le lavage des mains au gel hydroalcoolique (gel à disposition à chaque entrée de la brocante).

Chaque personne devra respecter les règles de distanciation et les gestes barrières.

Pour la santé de tous il est appelé au bon sens de chacun de ne pas se présenter à cette manifestation dès lors que des symptômes relatifs au COVID-19 sont constatés et de respecter les consignes ci-dessus.

En cas d'annulation nous rappelons ici qu'aucun remboursement ne sera effectué et dans le souci d'une meilleure organisation aucune inscription le jour même sera acceptée.

Le Comité des Fêtes s'engage à respecter ces consignes en organisant de façon différente son plan de placements. En conséquence cette année les inscriptions seront limitées. Le Comité des Fêtes respectera les consignes gouvernementales, préfectorales et municipales jusqu'à l'annulation de la brocante si nécessaire».

Chaque exposant reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepte toutes les clauses.

Bonne brocante à tous !

restauration et boissons à emporter

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIER - BROCANTE
Dimanche 4 septembre 2022 à Lalouvesc

Organisateur: Comité des Fêtes de Lalouvesc - Adresse: BP 16 - 07520 LALOUVESC
Mail: comitedesfetes.lalouvesc@gmail.com - Tél: 07.66.67.94.59

PARTICULIER **BROCANTEUR** **ARTISAN/PRODUCTEUR**

Je soussigné(e),

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

Code Postal:..... Ville:.....

Tél:..... **Mail:**.....

Titulaire de la pièce d'identité n°:.....

Délivrée le:..... Par:.....

N° d'immatriculation au registre du commerce:.....

N° d'immatriculation de mon véhicule:.....

Longueur du véhicule:..... Remorque: Oui Non

Camion / camping-car: Oui Non

Si la longueur excède 6m, la prise de 2 emplacements est obligatoire.

Le tarif de l'emplacement est de 10€ les 6 mètres linéaires.

Nombre d'emplacement(s) de 6 mètres: x 10€ =€

Règlement par chèque à l'ordre du «Comité des Fêtes»

Joindre à votre inscription:

- une photocopie recto - verso de votre pièce d'identité ou permis de conduire**
- une enveloppe timbrée à votre adresse** (sauf si vous acceptez une confirmation par mail. Voir article 3 du règlement). Adresse mail à écrire ci-dessus de façon **TRÈS lisible**.

Observations:.....

Déclaration sur l'honneur: en cochant impérativement la case ci-dessous je déclare sur l'honneur respecter totalement l'article 8 du règlement (page 2)..... **Oui** **(impératif)**

Fait à:..... Le:..... Signature

Protection des données: toutes données personnelles inscrites sur le bulletin d'inscription pourront être utilisées uniquement pour vous tenir informés de l'actualité du Vide Grenier - Brocante. Ces données ne seront en aucun cas cédées ou vendues pour toute autre utilisation.